

Football/Après le forfait du Gabon pour les qualifications de la Can U17 2019

Peut-être un mal pour un bien

James Angelo LOUNDOU
Libreville/Gabon

La Fédération gabonaise de football (Fégafoot) a été la première fédération sportive majeure à subir le changement de paradigme voulu par le ministre des Sports, sur instruction du gouvernement. En attendant les conclusions aux différentes propositions transmises au ministre d'Etat Alain-Claude Billie-By-Nze, par les différentes représentations du mouvement sportif gabonais, et eu égard aux précédents, l'espoir et le doute vont planer sur l'efficacité d'un processus initié afin de retrouver la prospérité.

DANS le processus que la tutelle sportive nationale souhaite voir se concrétiser, en vue de faire entrer le sport gabonais dans une nouvelle ère, la décision de ne pas financer la participation du Gabon aux qualifications zonales de la coupe d'Afrique des nations 2019, sonne comme un premier coup de semonce donné à certains acquis des fédérations sportives. Le forfait acté par la tutelle nationale ne soulève pas moins des interrogations sur le bien-fondé d'une décision, déjà vécue en 2017, avec la non participation de la sélection nationale A' à la double confrontation contre la Guinée Equatoriale, qualificative pour le championnat d'Afrique des nations (Chan) 2018.

Alors patronne du département des sports, Nicole Assélé avait déjà avancé l'absence de championnat et les mauvais résultats internationaux comme raisons, pour justifier un forfait pour une opposition contre un pays limitrophe du Gabon. Cette décision vaut depuis une suspension décidée par la Confédération africaine de football (Caf) et courant jusqu'en 2020. La sanction pourrait être à terme la même pour la sélection U17, même si le règlement définitif du contentieux avec l'Union des fédérations de football d'Afrique Centrale (Uniffac) peut conduire à une issue moins douloureuse.

Même si les deux forfaits susmentionnés ne sont pas totalement imputables à la Fédération gabonaise de football, l'instance fédérale gagnerait à revoir sa copie. Notamment en matière d'organisation ou participation aux compétitions des petites catégories. Même si la Fégafoot avance n'avoir reçu, en la matière, aucune subvention de la Fifa ou de la Caf, aider à la mise en place d'un championnat saisonnier des jeunes dans chaque ligue provinciale, avant un tournoi national annuel, serait une belle avancée. Et la possibilité



Photo : WILFRIED MBINAH

La tutelle souhaite que les prochains successeurs de Fahd Ndzengue chez les U17 soient issus d'un véritable championnat national

donnée à la Direction technique nationale et aux sélectionneurs de s'appuyer sur un vivier plus important, performant et moins discriminatoire.

Changer la donne. Le cahier des charges des clubs professionnels étant connu depuis 2012, on attend également de la Ligue nationale de football professionnel (Linafp) moins de laxisme, et qu'elle prenne ses responsabilités, en sanctionnant à l'avenir les récalcitrants de première et deuxième divisions. Souhaitée par la tutelle, la relance de l'Office gabonais de sports scolaires et universitaires (OGSSU) ne pourra quant à elle connaître un succès qu'avec davantage de plateaux sportifs. Notamment dans les établissements scolaires de Libreville et de l'intérieur du pays, qui en comptent malheureusement de moins en moins.

Les forces d'inertie étant aussi bien dans les fédérations, ligues, associations, clubs, mais aussi au sein de la tutelle sportive, on attend de voir quelles mesures seront prises pour changer la donne. Notamment dans les disciplines où quelques résultats internationaux majeurs ont été (ou sont) l'arbre qui cache la forêt des insuffisances locales. On pense à l'athlétisme où n'a pu être capitalisé le titre de championne d'Afrique 2013 de Ruddy Zang Milama et les pistes d'athlétisme modernes du stade de l'Amitié (et son annexe), de Nzenz-Ayong, de l'INJS, ceux de Franceville, Bongo-ville et du complexe Michel-Essonghe de Port-Gentil. Mais aussi au taekwondo (en pleine normalisation) où la relève d'Anthony Obame tarde à poindre à l'horizon; au tennis sur court où les médailles remportées par Célestine Avomo Ella aux derniers Jeux Africains de la jeunesse ne sauraient être la résultante d'une fédération aujourd'hui sans véritables perspectives au niveau domestique.

On y ajoutera le judo (rentré bredouille de Croatie où le Gabon a compté cinq compétiteurs lors du Grand Prix de Zagreb), le karaté, le handball (avec un championnat national semi-pro-

fessionnel interrompu depuis des mois), basket-ball, le volley-ball, le cyclisme



Photo : D.R

Les médailles et titres continentaux de Célestine Avomo Ella contrastent avec les réalités domestiques du tennis gabonais

(toujours sans la moindre victoire d'étape, malgré une dizaine d'éditions de la Tro-

pical Amissa Bongo) ou encore la boxe dont le porte-flambeau (Taylor

Mabika) doit son titre mondial à un autre cadre de travail que celui du Gabon.

Malgré un contexte économique pouvant également être un élément négatif dans le défi à relever, mettre en corrélation la performance sportive et l'accompagnement des pouvoirs publics peut toutefois être la solution qui amènera la révolution escomptée pour faire du Gabon une vraie nation sportive et comptant plus d'une discipline d'identification. Le renouveau qui fera dire à terme, que le forfait décidé par la tutelle dimanche dernier aura été un mal pour un bien.



REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

COMMUNIQUÉ AUX EMPLOYEURS

La Direction Générale de la Cnamgs porte à la connaissance de l'ensemble des employeurs des secteurs privé et parapublic que l'Appel à cotisation du 2ème trimestre 2018 de l'Assurance Maladie Obligatoire a été lancé le 14 Juin 2018.

A cet effet, les Déclarations Trimestrielles des Salaires (DTS) sont actuellement disponibles en ligne et peuvent être récupérées à partir du site internet www.cnamgs.ga ou auprès de la Direction du Recouvrement et du Contentieux sise au quartier Glass (entre la station Oil Libya et l'immeuble Hassan Hejeij).

Les employeurs ne disposant pas d'Internet ou souhaitant une assistance personnalisée pour la déclaration en ligne (e-déclaration), sont reçus sur rendez-vous, en appelant au 8889.

Les entreprises installées à l'intérieur du pays peuvent faire leur Déclaration Trimestrielle de Salaire auprès des Délégations Provinciales de leur localité respective.

Les taux de cotisations sont les suivants :

Fonds	Taux de Cotisation Employeur	Taux de cotisation Employé	Assiette des cotisations	Plafond (par mois)
Secteur Public	5%	2,5%	IRPP	2.500.000 F CFA
Secteur Privé et Parapublic	4,1%	2%		

Pour rappel, les cotisations du 2ème Trimestre 2018 sont exigibles du 16 Juin au 31 Juillet 2018.

Passé ce délai, des majorations pour non déclaration (25%) et/ou paiement tardif (2%) seront appliquées.



Fait à Libreville, le 19 mars 2018

Le Directeur Général

Renaud ALLOGHO AKOUE

Echangez avec nous sur [facebook/cnamgs](https://www.facebook.com/cnamgs)



La solidarité a un sens

